



Pastorale des 5^{es}



Autorisation de participer au pèlerinage au Mont Saint-Michel

A rendre par courrier durant l'été ou au plus tard le mardi 5 septembre 2023 au professeur principal

L'inscription devient définitive le jour de la rentrée en cas de concordance entre l'autorisation et la date affectée à la classe. Si le nombre de parents accompagnateurs est insuffisant, nous serons dans l'obligation d'annuler le pèlerinage.

M, Mme.....

Tel Personnelportable.....mail.....

- autorisent notre enfant à participer au pèlerinage au Mont Saint-Michel des 5^{es} avec sa classe (connue le jour de la rentrée) :
 - si le pèlerinage de sa classe a lieu le vendredi 15 et samedi 16 septembre 2023 : OUI / NON
 - si le pèlerinage de sa classe a lieu le vendredi 6 et samedi 7 octobre 2023 : OUI / NON
- certifient avoir lu attentivement les consignes de la feuille d'information
- autorisent la personne membre de la pastorale du collège à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour la santé de mon enfant
- joignent la fiche sanitaire de liaison remplie
- en cas de PAI, de traitement ou de précaution médicale, prennent contact avec Mme d'Argentré à la rentrée (NB : aucun médicament ne pourra être donné à votre enfant sans ordonnance).
- M/Mme.....se rend disponible pour accompagner le pèlerinage des 15 et 16 septembre 2023 si c'est la date de la classe de mon enfant.
- M/Mme.....se rend disponible pour accompagner le pèlerinage des 6 et 7 octobre 2023 si c'est la date de la classe de mon enfant.

Fait le :.....

Signature des parents :

Documents à retrouver sur Ecole Directe en PJ.